



1. Bilan de l'expérimentation du dispositif aide aux devoirs dans les activités périscolaires.
2. Compétence GEMAPI : suite de la réunion avec la DDTM, l'agence de l'eau et le SMBGP – proposition de réunion dédiée avec tous les Maires de la CCLO.
3. Zone Eurolacq 2 : vente du lot 6C à la société BCE représentée par M. GRACIEN.
4. Demande de subvention de l'association de développement de l'apiculture en Aquitaine (ADAAQ) dans le cadre de la lutte biologique contre le cynips du châtaignier.
5. Organisation pour la mise en place du réseau sentinelle autour de la plateforme Induslacq.
6. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes.
7. Point sur la crèche d'Orthez.
8. Autorisation donnée au Président de signer un marché (appel d'offres).
9. Autorisation donnée au Président de signer des avenants.
10. Information au Bureau concernant l'attribution des marchés suivants (procédures adaptées).

-----

**1. BILAN DE L'EXPERIMENTATION DU DISPOSITIF AIDE AUX DEVOIRS DANS LES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Une présentation du bilan de cette expérimentation est soumise au bureau qui émet un avis favorable pour laisser le choix du dispositif aux communes : soit le dispositif d'aide aux devoirs traditionnel, soit l'activité périscolaire (« remue-méninges » avec prise en charge financière par la communauté de communes de Lacq-Orthez du coût des intervenants communaux en charge de cette activité).

**2. COMPETENCE GEMAPI : SUITE DE LA REUNION AVEC LA DDTM, L'AGENCE DE L'EAU ET LE SMBGP – PROPOSITION DE REUNION DEDIEE AVEC TOUS LES MAIRES DE LA CCLO**

Une synthèse des précédentes réunions et notamment, de la réunion d'information en présence de la DDTM, de l'agence de l'eau et du conseil départemental qui a fourni des informations réglementaires claires et précises pour mieux appréhender cette nouvelle compétence, est présentée au bureau.

Le bureau émet un avis favorable à la programmation d'une conférence des maires dédiée à la compétence GEMAPI.

**3. ZONE EUROLACQ 2 : VENTE DU LOT 6C A LA SOCIETE BCE REPRESENTEE PAR M. GRACIEN**

Dans un courrier en date du 24 mars 2015, la société Bâti Conseil Environnement (BCE), représentée par M. GRACIEN, informait la communauté de communes de Lacq-Orthez de son souhait d'étudier une implantation sur la zone Eurolacq 2. Depuis, son projet a mûri et M. GRACIEN souhaite s'implanter sur le lot 6C de la zone Eurolacq 2 (2 303 m<sup>2</sup>).

Le bureau émet un avis favorable à cette implantation.

**4. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DE L'APICULTURE EN AQUITAINE (ADAAQ) DANS LE CADRE DE LA LUTTE BIOLOGIQUE CONTRE LE CYNIPS DU CHATAIGNIER**

Le bureau émet un avis favorable à la demande de subvention de l'association de développement de l'apiculture en Aquitaine (ADAAQ) afin de mener à bien une action visant à préserver les châtaigniers dans les Pyrénées-Atlantiques.

**5. ORGANISATION POUR LA MISE EN PLACE DU RESEAU SENTINELLE AUTOUR DE LA PLATEFORME INDUSLACQ**

Ce réseau sentinelle avait été évoqué avant le démarrage l'été dernier des nuisances olfactives sur la plateforme Induslacq. Pendant la crise, la création de ce dernier a été évoquée notamment dans les lettres de l'ASL et dans les courriers des maires aux habitants.

L'ASL, la CCLO, la DREAL et AIRAQ ont travaillé pour faire des propositions. L'opération est portée conjointement par l'ASL, AIRAQ, la CCLO et les 5 communes concernées.

Le bureau émet un avis favorable à l'organisation qui lui est présentée.

**6. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES**

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par les communes de Mourenx, Os-Marsillon et Labastide-Cézéracq pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

**7. POINT SUR LA CRECHE D'ORTHEZ**

A ce jour, la décision de la Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique (CIRA) est, en l'état de définition du projet, de demander une fouille exhaustive de l'emprise sur laquelle est prévue la crèche.

Cependant, cette commission invite la CCLO à rechercher des solutions techniques qui permettraient de privilégier la préservation des vestiges et donc de s'exonérer en tout ou partie de cette nécessité de fouille. C'est ainsi que, compte tenu des contraintes archéologiques du site, il est demandé à la société Hydrogéotechnique Sud-Ouest de proposer un programme de reconnaissances et d'études géologiques, géotechniques et hydrogéologiques.

Le bureau prend acte de ces informations.

**8. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE SUIVANT (APPEL D'OFFRES) :**

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif aux travaux de curage de fossés et d'entretien des réseaux pluviaux des voies communales sous gestion de la communauté de communes de Lacq-Orthez avec les attributaires désignés par les

membres de la commission d'appel d'offres et à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

**9. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS :**

Le bureau autorise son Président à signer les avenants suivants :

- avenant n° 1 au lot 1 (revêtements routiers en techniques à froid) au marché relatif aux travaux routiers sur différentes voies de la communauté de communes de Lacq-Orthez suite à l'ajout de deux prix nouveaux dans le bordereau de prix unitaire du marché initial afin de prévoir la possibilité de réaliser des ouvrages (revêtements type ESU). Le montant est inchangé par rapport au marché initial.
- avenant n° 2 au marché relatif à la construction d'un centre culturel multimédia à Mourenx (marché de maîtrise d'œuvre) ayant pour objet de transférer à la société VERDI BATIMENT SUD-OUEST situé 22 rue Despujols à Bordeaux la poursuite de l'exécution des prestations assurées par ECCTA et GLOBAL à la suite d'une opération de fusion. Les clauses du marché initial restent inchangées.

**10. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :**

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Fournitures diverses pour l'entretien du parc véhicules de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Mission de maîtrise d'œuvre et autres études pour la construction d'un local gardien et d'un bâtiment de stockage à la déchetterie d'Orthez,
- Travaux de démolition d'un bâtiment de la communauté de communes de Lacq-Orthez situé à Mourenx,
- Travaux de serrurerie sur la toiture d'un bâtiment de la communauté de communes de Lacq-Orthez.